

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3031

21 octobre 2014

SOMMAIRE

Albéa Beauty Holdings S.A.	145444	Lagadol S.A.	145444
Alberobello S.à r.l.	145442	Leggett & Platt Europe Finance SCS	145447
Alcentra European Floating Rate Income S.A.	145444	Les Editions Europe Luxembourg S.A. ..	145447
Allandis	145443	Likipi Holding S.A.	145446
Altum Management S. à r.l.	145448	Lion Property	145442
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg ...	145442	Lohmeier S.A., SPF	145447
Avanco Lux S.à r.l.	145463	Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl	145445
BMF s.à r.l.	145443	Lunel Investment S.A.	145445
Chez Emilia et Pierre S. à r.l.	145443	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	145446
Colruyt Luxembourg S.A.	145488	Mayroy	145447
Corel Software (Lux), S.à r.l.	145443	Mediagenf S.à r.l.	145446
C. Vanderbeken & Cie	145442	NautaDutilh Avoctas Luxembourg S.à r.l.	145457
DB PWM Private Markets I GP	145448	Northland Resources S.A.	145449
ID Consulting S.à r.l.	145449	Outlet Site Holdings S.à r.l.	145445
International Campus Bremen S.à r.l. ...	145448	SCG Hotel Holdings Lux S.à r.l.	145449
Irik Investment Bulgaria S.à r.l.	145448	Silver Palm Investments Luxembourg S.à r.l.	145453
Ivy Luxco I S.à r.l.	145453	Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l.	145449
K&F Motorsport S.à r.l.	145444		
KKR Retail Partners Capco S.à r.l.	145470		

Alberobello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.053.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142593/9.

(140162668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lion Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.255.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014142909/11.

(140162070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 7.368.

Le Conseil d'administration a pris acte du départ de la Société de Monsieur Patrick David, Délégué à la gestion journalière du site de Bettembourg, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2014. Le Conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière du site de Bettembourg à Monsieur Jean-François Haumonté, déjà Délégué à la gestion journalière du site de Bissen. En conséquence de ce qui précède, Monsieur Jean-François Haumonté dont l'adresse professionnelle est au Route de Finsterthal, L-7769 Bissen, est désormais le seul Délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142579/14.

(140162113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

C. Vanderbeken & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.390.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de C. Vanderbeken & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 9 septembre 2014 à 11 heures.

Résolutions

1. L'Assemblée constate qu'il n'y a plus d'activité au sein de la société depuis le 15 août 2014. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société C. Vanderbeken & Cie avec effet au 15/08/2014.

Au 15/08/2014, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Cédric Vanderbeken / Marc Vanderbeken.

Référence de publication: 2014142650/20.

(140162142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Allandis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 148.191.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142595/9.

(140162277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

BMF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 145.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142634/10.

(140162508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Corel Software (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 268.212,35.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.778.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 28 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA et Ludovic TROGLIERO, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour COREL SOFTWARE (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142661/17.

(140162420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Chez Emilia et Pierre S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 69, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.268.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 01/08/2014 et acceptée par le gérant unique au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «CHEZ EMILIA ET PIERRE S. à r.l.» est désormais réparti comme suit:

Monsieur Pierre JUND, né le 4 février 1969 à Metz (F) et demeurant à L-9992 Weiswampach,	100
23 Cité im Grait	100
Total: cent parts sociales	100

Weiswampach, le 22/08/2014.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2014142676/18.

(140162298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

K&F Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.172.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142875/10.

(140162443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lagadol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142900/10.

(140162023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Alcentra European Floating Rate Income S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.033.

*Extrait de la résolution circulaire de l'actionnaire unique du 10 septembre 2014**Quatrième Résolution*

L'actionnaire unique décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises agréé, «KPMG Luxembourg S.à.r.l.», 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCSL B0149133, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014142571/13.

(140162448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Albéa Beauty Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.078.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 août 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Laura Spitoni, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg
 - Noëlla Antoine, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Anita Lyse, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Isabelle Arker, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2014.

Référence de publication: 2014142570/21.

(140162029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.214.

Les comptes annuels sociaux de la société LUCENT LINCOLNSHIRE LAKES S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 14 juin 2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Pour la société LUCENT LINCOLNSHIRE LAKES S.à r.l.

Référence de publication: 2014142916/13.

(140161917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lunel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.538.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 11 septembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014142917/17.

(140161915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.521,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 septembre 2014

1. Monsieur Julien PONSON a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 16 juillet 2014.

2. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 16 juillet 2014.

3. Madame Miroslava JASSOVA, administrateur de sociétés, née le 15 juillet 1988 à Dolny Kubin (Slovaquie), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B avec effet au 16 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B avec effet au 16 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 9 septembre 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 août 2014.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour extraits sincères et conformes

Pour Outlet Site Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142977/24.

(140161982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.934.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Projectswiss S.à r.l., l'Associé Unique de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014142928/15.

(140162232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Likipl Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 72.806.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 10 septembre 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de et accepte, avec effet au 10 Septembre 2014, la démission de Monsieur Charles Emond, administrateur, de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 10 Septembre 2014, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thomas MARSONER, né le 18 décembre 1960 à Graz (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 13 David Mews, London, W1U 6EQ, United Kingdom.

Le mandat de l'administrateur coopté viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour LIKIPI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014142908/17.

(140162343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—
EXTRAIT

Suite à la clôture de la liquidation en date du 28 août 2014 de la société Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, qui avait son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg et qui était inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130591, les 2.000.000 de parts sociales qu'elle détenait dans la Société ont été transférées comme suit:

- | | |
|-----------|--|
| 1.000.000 | 314 Commonwealth Ave. Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle, 19808 Delaware, USA et immatriculée au Registre de Commerce de Wilmington (Delaware) sous le numéro 2850155; |
| 1.000.000 | Lehman Commercial Paper Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à 80, State Street, Albany, 12207 New York, USA et immatriculée au Registre de commerce de New York sous le numéro 175431. |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014142895/22.

(140162575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lohmeier S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 51.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142912/9.

(140162048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Les Editions Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1146 Luxembourg, 61, rue Ausone.

R.C.S. Luxembourg B 46.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142903/10.

(140162407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

EXTRAIT

Rachat d'actions

Suite à différents rachats d'actions propres de classe D et de classe E, la Société détient à ce jour, toutes les 1.233.860 actions propres de classe D pour un montant de EUR 13.542.638,84 et 710.386 actions propres de classe E pour un montant de EUR 19.333.611,89.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.09.2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014142941/16.

(140162011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Leggett & Platt Europe Finance SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.615.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 juillet 2014 que le capital social de la Société s'élevant à 488.574.827 divisé en 488.574.827 parts sociales composées de 488.574.727 parts de commanditaires et 100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD) chacune est augmenté d'un montant de USD 1.522.830 et s'élèvera donc, dès lors, à un montant de USD 490.097.657 divisé en 490.097.657 parts sociales composées de 490.097.557 parts de commanditaires et 100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Il résulte de la même assemblée générale extraordinaire que L&P Europe SCS a souscrit à 1.522.830 nouvelles parts commanditaires ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Leggett & Platt Europe Finance S.C.S.

Référence de publication: 2014142893/19.

(140162595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Altum Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.869.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143186/9.

(140163374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Irik Investment Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 183.833.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 69135 du 16/01/2014 au 29/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142845/10.

(140162120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

DB PWM Private Markets I GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.051.

Herr Thomas Schlaus, Herr Andreas Jockel und Herr Stefan Molter

sind mit Wirkung zum 7. Mai 2014 von ihren Ämtern als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Klaus-Peter Marek und Herr Ralph Welsch-Lehmann, geschäftlich ansässig in 50668 Köln, Elsa-Brändström Str. 10-12, Deutschland, sind mit Wirkung zum 7. Mai 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt worden.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftlich ansässig 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird mit Wirkung zum 30. Juni 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014142713/17.

(140162495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

International Campus Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.584.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 16 mai 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON et de M. Roeland DE GRAAF, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Rolf ENGEL, gérant de classe A, se situe désormais au Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich (Suisse).

Luxembourg, le 12 Septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour International Campus Bremen S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142838/18.

(140162326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

ID Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 155.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142848/10.

(140161961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**SCG Hotel Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starlight Holdings (Lux) USD S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143076/12.

(140162074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July,
Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Northland Resources S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.150 (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 8 July 2014.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 30 June 2014, the Company's subscribed share capital is set at six hundred and fifty-six thousand seven hundred and thirty-five Canadian Dollars and fifty-two cents (CAD 656,735.52) represented by sixty-five million six hundred and seventy-three thousand five hundred and fifty-two (65,673,552) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

3) Pursuant to article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company as of 30 June 2014, the authorised capital is set at five million nine hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-four Canadian Dollars and sixty-four cents (CAD 5,939,684.64) and the board of directors of the Company is authorized to act as follows:

" 5.3. the Board is authorized, for a period of five (5) years from 31 July, 2013, to:

(i) increase the current issued share capital of the Company in one or several times up to the amount of the current authorized share capital of the Company solely on the terms as set forth in article 5.1 hereof, through the issuance of new shares having the same rights as the existing shares;

(ii) to issue in one or more issuances within the authorized share capital:

(a) warrants (being warrants issued to the original holders thereof in their capacity as holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.)) which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of nine hundred sixty thousand six hundred eighty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 960,687.63);

(b) convertible bonds which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of seven hundred eighty-four thousand five hundred and five Canadian Dollars eleven cents (CAD 784,505.11);

(c) new shares (or warrants giving the right to subscribe new shares and new shares arising on exercise of such warrants) (being shares and/or warrants to be issued only to (or at the discretion of) the holders from time to time of warrants referred to under article 5.3(ii)(a) above or to (or at the direction of) the holders from time to time of convertible bonds referred to under article 5.3(ii)(b) above, upon the occurrence of an adjustment event (or analogous matter) applicable to such instruments under their terms), such new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of four million Canadian Dollars (CAD 4,000,000);

(d) new shares (warrants or stock options which entitle their holder to subscribe for new shares and new shares arising on exercise of such subscription rights) having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of eighty-seven thousand nine hundred ninety-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 87,991.90); and

(e) new shares to be offered to the shareholders (and their transferees and successors in title) who were shareholders at the extraordinary general meeting of the Company which resolved upon the adoption of this article 5.3 in its current form, having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of one hundred and six thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 106,500), provided however that the subscription price per share of such new shares may not be lesser than the conversion price per share to be paid by the holders of all second lien bonds issued by the Company (if any) at the relevant time in accordance with the terms of such bonds.

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of any new shares, warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to this article 5.3 and determine the persons authorized to subscribe to the new shares, warrants, convertible bonds or stock options subject to the terms of any agreement or terms sheet (if any) made between the Company, Northland Resources AB (publ.), the holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) and / or the holders of second lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) or the Company (and for the avoidance of doubt the only persons whom the Board may authorise to subscribe new shares arising on exercise of conversion or subscription rights arising in respect of warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to articles 5.3(ii)(a), (b), (c) or (d) are the holders at that time (or as directed by them) of the relevant warrants, convertible bonds and/or stock options); and

(iv) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.”

4) In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years from 31 July 2013, the board of director is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 8 July 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of thirty-four thousand six hundred and thirty-two Canadian Dollars and ninety cents (CAD 34,632.90) from its current amount of six hundred and fifty-six thousand seven hundred and thirty-five Canadian Dollars and fifty-two cents (CAD 656,735.52) up to a total amount of six hundred and ninety-one thousand three and sixty-eight Canadian Dollars and forty-two cents (CAD 691,368.42) through the issuance of three million four hundred and sixty-three thousand two hundred and ninety (3,463,290) shares, without nominal value (the “New Shares”) and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by an amount of thirty-four thousand six hundred and thirty-two Canadian Dollars and ninety cents (CAD 34,632.90) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

7) As a consequence of the aforementioned increases of share capital through the issuance of the New Shares, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at six hundred and ninety-one thousand three and sixty-eight Canadian Dollars and forty-two cents (CAD 691,368.42) represented by sixty-nine million one hundred and thirty-six thousand eight hundred and forty-two (69,136,842) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up”.

Considering that an extraordinary general meeting will be held where item 7 of the agenda plans to convert the share capital of the Company from its current currency expressed in Canadian dollars (CAD) into Swedish Krona (SEK) on the basis of the exchange rate on 27 June 2014: 1 CAD = 6.2894 SEK.

If such resolution is passed article 5.1 of the articles of association of the Company will read as follows:

5.1. The share capital is set at four million three hundred forty-eight thousand two hundred ninety two Swedish Krona and fifty four ore (4.348.292,54 SEK) represented by sixty-nine million one hundred and thirty-six thousand eight hundred and forty-two (69.136.842) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Northland Resources S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.150 (la «Société») selon des décisions du conseil d'administration en date du 8 juillet 2014.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 juin 2014, le capital social souscrit de la Société est actuellement de six cent cinquante-six mille sept cent trente-cinq dollars canadiens et cinquante-deux cents (CAD 656.735,52) représenté par soixante-cinq millions six cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-deux (65.673.552) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 5.1 et 5.3 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 juin 2014, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à cinq millions neuf cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens et soixante-quatre cents (CAD 5.939.684,64) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à agir tel que suit:

« 5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013, à:

(i) augmenter le capital social émis existant en une ou plusieurs fois, à hauteur du montant du capital social autorisé de la Société uniquement sur base des termes prévus par l'article 5.1, par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) émettre en une ou plusieurs fois dans la limite du capital social autorisé:

a. des warrants (étant des warrants émis aux porteurs originels en leur capacité de porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de neuf cent soixante mille six cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (960.687,63);

b. des obligations convertibles qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinq dollars canadiens et onze cents (CAD 784.505,11);

c. de nouvelles actions (ou warrants donnant droit à souscrire de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tel warrants) (étant des actions et/ou des warrants devant être émis seulement aux (ou à la discrétion de) détenteurs de warrants tels que prévus à l'article 5.3(ii)(a) ci-dessus ou aux (ou sur instruction de) détenteurs d'obligations convertibles tels que prévus à l'article 5.3(ii)(b) ci-dessus, lors de la réalisation d'un évènement d'ajustement (ou tout autre évènement analogue) applicable à de tels instruments conformément à leurs termes), de telles nouvelles actions

ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre millions de dollars canadiens (CAD 4.000.000);

d. de nouvelles actions (warrants ou stock options qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tels droits de souscription) ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 87.991,90); et

e. de nouvelles actions destinées à être offertes aux actionnaires (et leurs cessionnaires et successeurs en droit) qui étaient actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui décida de l'adoption de cet article 5.3 dans sa forme actuelle, ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de cent six mille cinq cent dollars canadiens (CAD 106.500), pourvu, cependant, que le prix de souscription par action pour de telles nouvelles actions ne soit pas inférieur au prix de conversion par action devant être payé par les porteurs de toutes les obligations de second rang émises par la Société (le cas échéant) au moment opportun conformément aux termes de telles obligations;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu de cet article 5.3, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options sous réserve des modalités de tout accord ou terms sheet (le cas échéant) conclue entre la Société, Northland Resources AB (publ.), les porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) et/ou les porteurs d'obligations de second rang émises par Northland Resources (publ.) ou la Société (et pour éviter toute ambiguïté, les seules personnes que le Conseil peut autoriser à souscrire de nouvelles actions provenant de l'exercice des droits de conversion ou de souscription des warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu des articles 5.3(ii)(a), (b), (c) ou (d) sont les porteurs à ce moment-là (ou comme instruit par eux) desdits warrants, obligations convertibles et/ou stock-options); et

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

4) Conformément à l'article 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir du 31 juillet 2013 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 8 juillet 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-quatre mille six cent trente-deux dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 34.632,90) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante-six mille sept cent trente-cinq dollars canadiens et cinquante-deux cents (CAD 656.735,52) à six cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-huit dollars canadiens et quarante-deux centimes (CAD 691.368,42) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix (3.463.290) actions, sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs, soit un montant total de trente-quatre mille six cent trente-deux dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 34.632,90) est à la disposition de la Société, tel que justifié au notaire instrumentant.

7) A la suite des augmentations de capital social de la Société ainsi réalisées, l'article 5.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-huit dollars canadiens et quarante-deux centimes (CAD 691.368,42) représenté par soixante-neuf millions cent trente-six mille huit cent quarante-deux (69.136.842) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Considérant qu'une assemblée générale extraordinaire sera tenue où le point 7 de l'ordre du jour prévoit de convertir la devise du capital de la Société exprimée actuellement en dollars canadiens (CAD) en couronnes suédoises (SEK) en utilisant le taux de change du 27 juin 2014: 1CAD = 6.2894 SEK.

Si cette résolution est adoptée l'article 5.1 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à quatre millions trois cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises virgule cinquante-quatre ore (4.348.292,54 SEK) représenté par soixante-neuf millions cent trente-six mille huit cent quarante-deux (69.136.842) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014139790/223.

(14015881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Silver Palm Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour Silver Palm Investments Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2014143049/14.

(140162532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of August.

Before Me, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared

Ivy Guernsey Holdings, L.P., a Guernsey limited partnership, with registered office at Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, acting through its general partner Ivy Guernsey Holdings GP, Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, registered with the Guernsey Registry under number 51053, duly represented by Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all eight million (8,000,000) shares in issue in, Ivy Luxco I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on 3 November 2009 by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 2369 on 4 December 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 December 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial number 495 dated 24 February 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Acknowledgement and approval of the interim accounts of the Company as at 31 July 2014 drawn up by the board of managers of the Company.

2) Decision to repurchase all the one million (1,000,000) Class H Shares in issue in the Company of a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, at a repurchase price per Class H Share equal to their aggregate nominal value plus GBP 16,698,071.73 of available results pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class H Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; and approval of the Available Amount, the Cancellation Value per Share, and the Adjustment, if any.

3) Acceptance of the repurchase of all Class H Shares by the Class H Shareholder.

4) Cancellation of all one million (1,000,000) outstanding Class H Shares so repurchased; and approval of the payment of the repurchase price to the (former) holder of the Class H Shares in cash.

5) Consequential amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the "Class H Shares" which shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven million pounds sterling (GBP 7,000,000) divided into seven million (7,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP1.-) each (the "Shares") divided into one million (1,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), one million (1,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), one million (1,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), one million (1,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), one million (1,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), one million (1,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), one million (1,000,000) class G shares (the "Class G Shares", and together with the other classes of shares, the "Classes of Shares"), all such Shares being fully subscribed and entirely paid up."

6) Consequential amendment of Article 13.2.3 of the articles of association of the Company so as to provide for the deletion of reference to the "Class I Shares" which shall read as follows:

"Preferential dividend rights attached to the Classes of Shares

In the case of distribution of dividends by the Company, each Class of Shares in existence will be entitled to the following preferential dividend rights:

Class A Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.15% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class A shares rank senior to the preferred dividend of all the other Classes of Shares;

Class B Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.20% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares;

Class C Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.25% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares;

Class D Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.30% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares;

Class E Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.35% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares and Class G Shares;

Class F Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.40% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares;

Class G Shares are entitled to a preferred dividend amounting to all the remaining Available Amount. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of all the other Classes of Shares."

7) Distribution of an amount of GBP 16,698,071.73 out of the share premium.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder acknowledged and resolved to approve the interim accounts of the Company as at 31 July 2014, drawn up by the board of managers of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all the one million (1,000,000) Class H Shares in issue in the Company of a par value of one sterling pound (GBP 1.-) each, at a repurchase price per Class H Share equal to the aggregate nominal value of the Class H Shares increased by the Available Amount (being GBP 16,698,071.73) pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class H Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder resolved to approve the Available Amount set at GBP 16,698,071.73, and the aggregate Cancellation Value Per Share set at GBP 17,698,071.73 and payment of the aggregate Cancellation Value Per Share to the holder of the Class H Shares.

The Sole Shareholder, in its capacity as Class I Shareholder, accepted the repurchase of all Class H Shares at the Cancellation Value Per Share. The Sole Shareholder further waived any rights in its capacity as the holder of the other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all the one million (1,000,000) Class H Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one million pound sterling (GBP 1,000,000) from its current amount in order to bring it to seven million pound sterling (GBP 7,000,000).

Third Resolution

The Sole Shareholder further resolved to decrease the share premium account by GBP 16,698,071.73.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 5.1 and Article 13.2.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,100.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu

Ivy Guernsey Holdings, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, agissant par son general partner Ivy Guernsey Holdings GP, Limited, une société limitée par actions constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, enregistrée dans le registre de Guernesey sous le numéro 51053, ici représentée par Max MAYER, employé privé, ayant son résidence professionnel à Junglinster, en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique (« l'Associé Unique») de, et détenant toutes les huit millions (8,000,000) de parts sociales émises dans Ivy Luxco I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée le 3 novembre 2009 suivant acte reçu de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2369 du 4 décembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2013, par acte reçu du notaire soussigné, publié dans le Mémorial numéro 495 du 24 février 2014.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Prise de connaissance et approbation des comptes intérimaires de la Société du 31 juillet 2014 établis par le conseil de gérance de la Société.

2) Décision du rachat de un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H de la Société, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale de Classe H égal à leur valeur nominale totale plus GBP 16.698.071,73 de Résultat Disponible, conformément aux statuts de la Société, de manière à procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H émises et par conséquent à la liquidation de l'entièreté d'une classe de parts sociales de la Société; approbation et renonciation à tout droit par le seul détenteur de toute autre classe de Parts Sociales; approbation du Montant Disponible, de la Valeur d'Annulation par Part Sociale et de l'Ajustement, le cas échéant.

3) Acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe H par le détenteur de Parts Sociales de Classe H.

4) Annulation de la totalité du million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H en circulation ainsi rachetées; approbation du paiement du prix de rachat aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de Classe H en espèces;

5) Modification corrélative de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et la suppression de la référence aux "Parts Sociales de Classe H" afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions de livres sterling (GBP 7.000.000,-) divisé en sept millions (7.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les Parts

sociales sont réparties en un million (1.000.000) de parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G" et avec les autres classes de parts sociales, les "Classes de Parts Sociales"), toutes ces Parts Sociales étant entièrement souscrites et libérées."

6) Modification corrélative de l'Article 13.2.3 des statuts de la Société afin de prévoir la suppression de la référence aux "Parts Sociales de Classe H" afin qu'il ait la teneur suivante:

"Droits préférentiels aux dividendes attachés aux Classes de Parts Sociales En cas de distribution de dividendes par la Société, chaque Classe de Parts Sociales existante pourra faire valoir son droit à un dividende préférentiel comme suit:

Les Parts Sociales de Classe A ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,15% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A a un rang supérieur au dividende préférentiel de toutes les autres Classes de Parts Sociales;

les Parts Sociales de Classe B ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,20% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G;

les Parts Sociales de Classe C ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,25% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G;

les Parts Sociales de Classe D ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,30% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G;

les Parts Sociales de Classe E ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,35% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C et des Parts Sociales de Classe D et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G;

les Parts Sociales de Classe F ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,40% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D et des Parts Sociales de Classe E et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe G;

les Parts Sociales de Classe G ont droit à un dividende préférentiel s'élevant au Montant Disponible restant. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe G a un rang inférieur au dividende préférentiel de toutes les autres Classes de Parts Sociales." les Parts Sociales de Classe H ont droit à un dividende préférentiel s'élevant au Montant Disponible restant. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe H a un rang inférieur au dividende préférentiel de toutes les autres Classes de Parts Sociales."

7) Distribution d'un montant de GBP 16'698'071,73 du compte de prime d'émission. Ensuite, les résolutions ont été adoptées par l'Associé Unique de la Société:

Ensuite l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a pris connaissance et a résolu d'approuver les comptes intermédiaires de la Société du 31 juillet 2014, établis par le conseil de gérance de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité du million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H émises dans la Société d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale de Classe H égal à la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe H augmenté par le Montant Disponible (étant GBP 16.698.071,73) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales de Classe H émises et par conséquent à la liquidation de l'entière d'une classe de Parts Sociales de la Société. L'associé Unique a approuvé le Montant Disponible de GBP 16.698.071,73, la Valeur d'Annulation par Part Sociale totale fixée à GBP 17.698.071,73 et le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale totale au détenteur des Parts Sociales de Classe H. L'Associé Unique, en sa qualité de détenteur des Parts Sociales de Classe H, accepte le rachat de la totalité des Parts Sociales de Classe H à la Valeur d'Annulation par Part Sociale. L'Associé Unique a renoncé à tout droit en sa qualité de détenteur des autres classes de Parts Sociales.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de un million de livres sterling (GBP 1.000.000) le portant ainsi de son montant actuel à un montant de sept millions de livres sterling (GBP 7.000.000).

Troisième Résolution

L'associé Unique a décidé de réduire la prime d'émission d'un montant de GBP 16'698'071,73-.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 5.1 ainsi que l'article 13.2.3 des statuts de la Société, tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 2.100,- EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2014. Relation GRE/2014/3436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014139660/215.

(140158249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

NautaDutilh Avoctas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 189.905.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

Appeared the following persons:

- Me Gaike Dalenoord, qualified lawyer, born in Rotterdam (the Netherlands), on 15 July 1969, with professional address at Strawinskylaan 1999, NL-1077 XV Amsterdam;

- Me Jean-Marc Groelly, qualified lawyer, born in Mulhouse (France) on 12 November 1974, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Christophe Joosen, qualified lawyer, born in Brussels (Belgium) on 28 January 1975, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Josée Weydert, qualified lawyer, born in Luxembourg on 20 June 1969, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and

represented by Me Josée Weydert, qualified lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration; and

- Me Margaretha Wilkenhuysen, qualified lawyer, born in Hasselt (Belgium) on 28 November 1968, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended from time to time, by the law of 10 August 1991 on the legal profession, as amended, among others, by the law of 16 December 2011 on the exercise of the legal profession under the form of a legal person (the "Law on Legal

Profession"), and by the present articles of incorporation (the "Articles"), to carry out activities as qualified lawyer registered with the roll of attorneys of the Luxembourg bar (barreau de Luxembourg) (the "Luxembourg Bar").

The Company exists under the name of "NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The manager of the Company (the "Manager") or, as the case may be, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to change the address of the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is the exercise of the profession of qualified lawyer registered with the roll of attorneys of the Luxembourg Bar, including, without limitation, arbitration, any judicial mandate and all related activities in the broadest sense, provided that they are compatible with the profession of Luxembourg qualified lawyers. The Company will only be able to perform the acts of this profession through qualified lawyers registered with the roll of attorneys of the Luxembourg Bar.

The Company may carry out, either alone or with others, directly or indirectly, any financial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object including the holding of participations or owning real estate to the extent that these activities comply with the professional rules of the Luxembourg Bar Association (Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg).

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Subject to article 6 herein, the Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a par value of 1.-EUR (one euro) each.

In addition to the share capital of the Company, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares in the Company (the "Shares") will be and remain in registered form.

The Shares may only be held by persons who meet the conditions required by the Law on Legal Profession.

When the Shares in the Company are held by a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its Shares. In case of the death, loss of the quality of lawyer enrolled with the Luxembourg bar, or incapacity to act of the sole shareholder, the Company shall be dissolved and liquidated within three months after such event.

When the Shares in the Company are held by several shareholders, the Shares may be transferred only under the conditions set forth in the Law on Legal Profession, and subject to the approval of the shareholders representing seventy-five percent of the voting capital. In case of death, loss of the status of qualified lawyer or incapacity to act, of a shareholder, the Shares held by such shareholder shall be redeemed by the Company or by the other shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 7. Management and delegation of powers. The Company shall be managed by one or several Managers which shall be shareholders. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a Board of Managers. A delegation of certain powers to third parties is possible.

The Managers shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. The Managers may be removed at any time, with cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Art. 8. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Chapter IV. Shareholders' decisions

Art. 9. General Meetings of Shareholders and Shareholders Resolutions. The shareholders of the Company may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

Save in circumstances where the Law requires other minimum majorities, no decision shall be validly adopted by the shareholders unless it has been adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. If that figure is not reached at the first meeting or written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the capital represented.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 10. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 11. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 12. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 13. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Chapter VII. Applicable law

Art. 14. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law and Law on Legal Profession.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed to and have fully paid in cash the entirety of the 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each. These parties have subscribed and fully paid in cash the number of Shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of Shares	Subscribed capital (EUR)
Me Gaike Dalenoord, pre-mentioned	6,300	6,300.-
Me Jean-Marc Groelly, pre-mentioned	1,550	1,550.-
Me Christophe Joosen, pre-mentioned	1,550	1,550.-
Me Josée Weydert, pre-mentioned	1,550	1,550.-
Me Margaretha Wilkenhuysen, pre-mentioned	1,550	1,550.-
Total:	12,500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 4 (four) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Me Jean-Marc Groelly, qualified lawyer, born in Mulhouse (France) on 12 November 1974, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, 1233 Luxembourg;

- Me Christophe Joosen, qualified lawyer, born in Brussels (Belgium) on 28 January 1975, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Josée Weydert, qualified lawyer, born in Luxembourg on 20 June 1969, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and

- Me Margaretha Wilkenhuysen, qualified lawyer, born in Hasselt (Belgium) on 28 November 1968, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

- Me Gaike Dalenoord, avocat, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 juillet 1969, résidant professionnellement à Strawinskylaan 1999, NL-1077 XV Amsterdam;

- Me Jean-Marc Groelly, avocat à la Cour, né à Mulhouse (France) le 12 novembre 1974, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Christophe Joosen, avocat à la Cour, né à Bruxelles (Belgique) le 28 janvier 1975, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Josée Weydert, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 20 juin 1969, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; et

représentés par Me Josée Weydert, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

- Me Margaretha Wilkenhuysen, avocat à la Cour, née à Hasselt (Belgique) le 28 novembre 1968, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le soussigné notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, par la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocats telle que modifiée, notamment par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (la "Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") pour exercer la profession d'avocat en qualité d'avocat à la Cour inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg.

La Société adopte la dénomination "NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le gérant (le "Gérant") ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance"), est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris, sans limitation, les activités d'arbitrage, les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large, mais compatibles avec l'exercice de la profession d'avocat au Luxembourg. La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire des avocats inscrits au tableau de l'Ordre des avocats de Luxembourg.

La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Sous réserve de l'article 6, la Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euro) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Les parts sociales de la Société (les "Parts") seront et resteront sous forme nominale.

Les Parts ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocats.

Lorsque les Parts sont détenues par un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses Parts librement. En cas de décès, perte de la qualité d'avocat à la Cour inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, ou d'incapacité d'agir de l'associé unique, la Société devra être dissoute et liquidée dans les trois mois après un tel événement.

Si les Parts sont détenues par plusieurs associés, les Parts ne peuvent être cédées entre vifs que dans les conditions énoncées dans la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et suite à l'approbation des associés représentant soixante-quinze pour cent du capital social de la Société. En cas de décès, perte de qualité d'avocat qualifié ou incapacité d'agir d'un associé, les Parts détenues par un tel associé seront rachetées par la Société ou par les autres associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 7. Gérance et délégation de pouvoirs. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés. Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un Conseil de Gérance. Une délégation de certains pouvoirs à des tiers est possible.

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Chapitre IV. Décisions des associés

Art. 9. Assemblées Générales des Associés et Résolutions des Associés.

Les assemblées générales des associés de la Société se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si le nombre des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Sauf dans les cas où la Loi prescrit des majorités spécifiques, aucune décision des associés n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 12. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 13. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 14. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont] souscrit à et entièrement libéré la totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) Parts avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune. Ces parties ont souscrit au nombre de Parts ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de Parts	Capital souscrit (EUR)
Me Gaike Dalenoord, mentionnée ci-dessus	6.300	6.300.-
Me Jean-Marc Groelly, mentionné ci-dessus	1.550	1.550.-
Me Christophe Joosen, mentionnée ci-dessus	1.550	1.550.-
Me Josée Weydert, mentionnée ci-dessus	1.550	1.550.-
Me Margaretha Wilkenhuysen, mentionnée ci-dessus	1.550	1.550.-
Total:	12.500	12.500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à 4 (quatre) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Me Jean-Marc Groelly, avocat à la Cour, né à Mulhouse (France), le 12 novembre 1974, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Christophe Joosen, avocat à la Cour, né à Bruxelles (Belgique), le 28 janvier 1975, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Me Josée Weydert, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 20 juin 1969, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; et

- Me Margaretha Wilkenhuysen, avocat à la Cour, née à Hasselt (Belgique), le 28 novembre 1968, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2. Fixation du siège social de la Société au 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Weydert, Wilkenhuysen, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40406. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138430/308.

(140157269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Avanco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.931.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg. Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AVB Mineração Ltda, a company incorporated and organized under the laws of Rio de Janeiro, Brazil, having its registered office at Av. Jornalista Ricardo Marinho, n° 360, loja 111, parte, Barra da Tijuca, Rio de Janeiro, RJ, 22.631-350, Brazil, registered with the Brazilian Company's Register under number 332.0753747-7,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Avanco Lux S.à r.l (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations and the management of such participations in Avanco Lux I SCS, a corporate limited partnership (société en commandite simple) subject to the law of Luxembourg, to act as its general partner and shareholder with unlimited liability. The Company may also proceed with the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further

invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares inter vivos to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholder to new shareholders is subject to the approval given by the other shareholders in a general meeting, at a majority representing three-quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two manager(s) of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of the manager of the Company, or the joint signature if there are more than one manager, or by the joint or single signatures of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

14. Sole shareholder.

14.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Allocation of profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on thirty-first (31st) December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, AVB Mineração Ltda, prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Luis Mauricio Ferraiuoli de Azevedo, born on 16 July 1963, with Brazilian nationality, and passport number FC216273, residing at Campos dos Goytacazes / RJ.

2. The registered office of the Company is set at 75, parc d'activités L-8308, Capellen, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingtième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg. Grand Duchy of Luxembourg.

A COMPARU:

AVB Mineração Ltda, une société constituée et organisée selon les lois de Rio de Janeiro, Brasil, dont le siège social est établi à Av. Jornalista Ricardo Marinho, n° 360, loja 111, parte, Barra da Tijuca, Rio de Janeiro, RJ, 22.631-350, Brasil, immatriculée au Registre de Commerce brésilien sous le numéro 332.0753747-7,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Avanco Lux S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et la gestion de ces participations dans Avanco Lux I SCS, une société en commandite simple soumise au droit luxembourgeois et agir comme associé gérant commandité et associé à responsabilité illimitée. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé(s) ou non, par tout/deux gérant(s).

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou de la signature conjointe en cas de plusieurs gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Associé unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

AVB Mineração Ltda., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 20.000 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Luis Mauricio Ferraiuoli de Azevedo, né le 16 juillet 1963, de nationalité brésilienne, titulaire du passeport numéro FC216273, demeurant à Campos dos Goytacazes / RJ.

2. Le siège social de la Société est établi à 75, parc d'activités L-8308, Capellen, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39768. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139371/384.

(140158058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

KKR Retail Partners Capco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.405.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"KKR European Fund III, Limited Partnership", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20071, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York on the 19th of August 2014; and

"KKR Partners II (International), L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20420, here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy given in New-York on the 19th of August 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "KKR Retail Partners Capco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.405, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 8 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 31 May 2013, number 1290, page 61883. The Company's articles of incorporation have been amended on the 19th of June 2013, pursuant to a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated 26 August 2013, number 2068, page 99253.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and twenty-three Euro (EUR 923.00), so as to raise it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.00) up to two million nine hundred and twenty-three Euro (EUR 2,000,923.00) by the issue of ninety-two thousand three hundred (92,300) shares, subdivided into (i) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class A shares (the "Class A Shares"); (ii) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class D shares (the "Class D Shares"), (v) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class I shares (the "Class I Shares") and (x) nine thousand two hundred and thirty (9,230) class J shares (the "Class J Shares"), having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each

(collectively referred as the “New Shares”) and having the same rights and obligations as set up in the articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to ninety-two thousand three hundred and eight Euro (EUR 92,308.00) and then allocated to (i) the share capital of the Company for an aggregate amount of nine hundred and twenty-three Euro (EUR 923.00) and to (ii) the share premium account for an aggregate amount of ninety-one thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 91,385.00).

Subscription

Soho Fashion Investments C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, registered at the trade register of the chamber of commerce under number 60974680, with registered address at Raadhuisstraat 2, 1393 NW Nigtevecht, The Netherlands, acting through its managing Edo Beukema Beheer B.V., a limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, registered at the trade register of the chamber of commerce under number 60911883, with registered address at Raadhuisstraat 2, 1393 NW Nigtevecht, The Netherlands, here represented by Mrs Linda HARROCH, pre-named, by virtue of a proxy given in Nigtevecht on the 10th of July 2014, declares to subscribe to the all ninety-two thousand three hundred (92,300) New Shares, each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), issued with a share premium of ninety one thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 91,385.00).

The total contribution of ninety-two thousand three hundred and eight Euro (EUR 92,308.00) is allocated to the share capital and to the share premium account of the Company, as specified above.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to fully restate the articles of association of the Company, without amending the purpose clause which shall read as follows:

“Title I. - Denomination- Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. “KKR Retail Partners Capco S.à r.l.” a société à responsabilité limitée (the “Company”) will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million nine hundred and twenty-three Euro (EUR 2,000,923.00) divided into two hundred million ninety-two thousand three hundred (200,092,300) shares with a par value

of one Euro cent (0.01 EUR) each, subdivided into into (i) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class A shares (the “Class A Shares”); (ii) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class D shares (the “Class D Shares”), (v) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class I shares (the “Class I Shares”) and (x) twenty million nine thousand two hundred and thirty (20,009,230) class J shares (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes

of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 7. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 8. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 9. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January and ends on the 31th December of the same year.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 12. Distributions.

12.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

12.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

12.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

12.4 The board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

12.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

12.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

Art. 13. Dissolution.

13.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

13.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 12.4.

Art. 14. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 16. Transfer of Shares. The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

16.1 General Transfer Restrictions

(a) No Transfers of Shares are permitted other than in accordance with (A) this article 16 and, in case of an Exit Event, article 17.2, or, (B) in the case of any Shareholder other than the Investors and their Permitted Transferees, in accordance with this article 16 and article 17.

(b) Subject to compliance with their obligations under this article 16 and, in case of an Exit Event, article 17.2, the Investors shall be entitled to freely Transfer, directly or indirectly, all or a portion of their Shares.

16.2 Transfer Restrictions

(a) No Shareholder (other than an Investor) shall, without prior written consent of the Investors, Transfer any Shares except in connection with a Transfer pursuant to article 17 or an Exit Event, in each case, in compliance with the provisions of these Articles.

(b) No Transfer in the Shares of any Minority Shareholders (or any entity which Controls any Minority Shareholders) is permitted without prior written consent of the Investors.

(c) Notwithstanding the above, the Shares will not be freely transferable until the exit (as defined under the Shareholders Agreement - Sortie) unless in case of free transfer (as defined under the Shareholders Agreement - Transfert Libre). For the avoidance of doubt, the Minority Shareholders will not qualify as Minority Shareholders (Associés Mineurs) or Managing Shareholders (Associés Dirigeants) under the Shareholders Agreement. Any transfer of Shares in violation of provision set out under this article shall be null and void and the board of managers shall not have the ability to register the transferees as new Shareholder. This article 16.2 (c) shall not be amended by the Shareholders unless prior approval from the Managers to the extent they own Securities in the Target.

16.3 Other Transfer Restrictions

(a) In addition to any other restrictions on the Transfer of Shares contained herein, each holder agrees that in no event shall any Transfer of Shares by any holder be made:

- i. to any person who lacks the legal right, power or capacity to own such Shares;
- ii. if such Transfer requires the registration or other qualification of such Shares pursuant to any applicable securities laws; or
- iii. if in the determination of the Investors, acting reasonably, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

(b) No Transfer may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer.

Art. 17. Transfer Provisions.

17.1 Transfer Restrictions

None of the Shareholders other than Investors and their Permitted Transferees shall be entitled to Transfer Shares without the prior written consent of the Investors. Any purported Transfer by a Shareholder in violation of the Articles (expressly including those limitations set forth in article 16.1(b)) shall be null and void and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

17.2 Tag-along Rights

(a) Subject to article 17.2(f), no transfer of any Shares (or any interest in any Shares) may be made on an Exit Event by the Investors (a "Proposed Tag-Along Transfer") unless the Acquirer has first made a written offer (the "Tag-Along Offer") in accordance with this article 17.2 to the Minority Shareholders to purchase such number of Shares as is proportionate to the number of Shares being sold by the Investors on no less preferential terms and conditions (including time of payment, representations in respect of title (provided they are given on a several basis) and price as to be given to and by the Investors.

(b) The Investors must give written notice (a "Tag-Along Notice") to the Minority Shareholders as soon as possible and at least five Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-Along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

(c) The Tag-Along Offer required to be given by the Acquirer under article 17.2(a) must be given not more than ten Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-Along Transfer and must be open for acceptance during the Acceptance Period.

(d) If a Minority Shareholder wishes to accept the Acquirer's Tag-Along Offer under this article 17 it must do so by means of a written notice to the Investors and the Acquirer indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Shares specified in the Tag-Along Offer. If the Tag-Along Offer is accepted, the Transfer by the Minority Shareholder shall be conditional upon completion of the Proposed Tag-Along Transfer and shall be completed at the same time as the Proposed Tag-Along Transfer.

(e) If some or all of the Minority Shareholders do not accept (as set out in article 17.2(e)) such Tag-Along Offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-Along Transfer is permitted to be made:

- i. within 90 Business Days after the expiry of that period; and
- ii. so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Investors than those stated in the Tag-Along Offer.

(f) The provisions of article 17.2 will not apply to any transfers of Shares:

- i. in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or
- ii. which is a Permitted Transfer; or
- iii. to a new holding company of the Company which is established for the purposes of planning for a reorganisation or an Exit and in which the share capital structure (principally the shareholdings) of the Company is and the rights of the parties are replicated in all material respects.

17.3 Drag-along Obligations

(a) If the Investors agree terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Purchaser then, on receipt of written notification from the Investors (the "Drag-Along Notice"), all the Minority Shareholders are bound to transfer to the Purchaser such proportion of their Shares as equals the proportion which the number of Shares being transferred by the Investors bears to the total number of Shares held by the Investors prior to such transfer, on the same terms as agreed by the Investors.

(b) Each Minority Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its dragged Shares to the Purchaser on the terms of this article 17.3, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:

- i. if a certificate has been issued for the Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager); and
- ii. a duly executed sale agreement in a form agreed by the Investors under which the holder of the Shares will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Shares and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale, the legal and beneficial title to the Shares to the Purchaser free from all Encumbrances.

(c) The Drag-Along Notice must set out the number of Shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Purchaser, the proposed amount and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Shares. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the holders of the Shares to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their Shares, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfers by the Investors). The Drag-Along Notice may be

expressed to be conditional upon completion of the sale by the Investors. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 12 months from the date of issue.

(d) If a Minority Shareholder does not, prior to the date specified in the Drag-Along Notice, execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Shares (the “Defaulting Shareholder”), then each member of the Board of Managers is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Minority Shareholder each of the documents referred to in this article 17.3 and on the same terms as those accepted by the Investors, against receipt by the Company of the consideration payable for the Shares. After the Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Company will deliver the consideration payable for each Minority Shareholder held on trust in accordance with this clause (d) for a member to that member as soon as practicable following the delivery to the Company by that member of his original share certificate in respect of such Shares or an indemnity for a lost share certificate in a form reasonably acceptable to the Board of Managers.

(e) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under this article 17.3 is necessary as security for the performance by the Dragged Shareholders of their obligations under these Articles.

Art. 18. Definition.

“1915 Law” has the meaning ascribed to it in article 1;

“Acceptance Period” means the period beginning with the date of the Tag-Along Offer given pursuant to article 17.2 (c) and ending not less than 5 Business Days after the date of the Tag-Along Offer, such period to be specified in the Tag-Along Offer;

“Acquirer” means any person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or an Investor Permitted Transferee interested in acquiring Shares from an Investor;

“Affiliate” means with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person, and “Affiliated” shall have a meaning correlative to the foregoing;

“Articles” has the meaning ascribed to it in article 1;

“Available Amount”: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves (including the share premium) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

“Business Days” means a day on which banks are open for business in London, Luxembourg and Amsterdam (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these cities);

“Company” has the meaning ascribed to it in article 1;

“Control” means with respect to a person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of the Articles, a fund advised or managed directly or indirectly by a person shall also be deemed to be Controlled by such person (and the terms “Controlling” and “Controlled” shall have meanings correlative to the foregoing);

“Defaulting Shareholder” has the meaning ascribed to it in article 17.3(d);

“Drag-Along Notice” has the meaning ascribed to it in article 17.3(a);

“Encumbrance” means any charge, debenture, mortgage, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest, rights of pre-emptions and options, title retention, third party rights or other security agreement or arrangement;

“Exit Event” means any event which results in a distribution of proceeds (including in respect of any shareholder debt) or any other payment, fees and/or bonuses (other than the reimbursement of reasonably incurred out of pocket expenses in respect of matters directly related to the investment in the Company and its subsidiary undertakings) in each case in

cash or readily marketable securities to KKR and/or funds managed and/or advised by KKR, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds, or any person or entity connected to funds managed and/or advised by KKR in each case in respect of the investment in the Company and its subsidiary undertakings by funds managed and/or advised by KKR; and for the avoidance of doubt, a Final Exit shall always constitute an Exit Event;

“Final Exit” means the disposal of the shares in the Target;

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares;

“Investors” means the owner(s) of the Company owning at least 90% of the outstanding Shares from time to time;

“Managers” has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement under the term Principaux Associés Dirigeants;

“Minority Shareholders” means the owner(s) of the Company owning no more than 10% of the outstanding Shares from time to time;

“Share Premium Account” has the meaning ascribed to it in article 5.2;

“Shares” has the meaning ascribed to it in article 5.1;

“Shareholders Agreement” means that shareholders agreement to be entered into from time to time and which relates to the Target;

“Tag-Along Offer” has the meaning ascribed to it in article 17.2(a);

“Tag-Along Notice” has the meaning ascribed to it in article 17.2(b);

“Target” means SMCP SAS, société par actions simplifiée having its registered office at 61, rue de Turenne 75003 Paris;

“KKR Funds” means certain funds managed and/or advised by Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P.;

“Permitted Transfer” means a Transfer of Shares to a Permitted Transferee;

“Permitted Transferee” means in relation to Investors, (i) any Affiliate of or successor entity of Investors, (ii) any investment fund or funds, or any Affiliate of any such investment fund or funds, or any existing or prospective limited partner in any investment fund or funds, advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors, (iii) any person that Controls an investment fund advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors, or (iv) any Subsidiary of (x) one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors or (y) any person that Controls one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors and shall, for the avoidance of doubt, include any of the KKR Funds;

“Proposed Drag-Along Sale” means the proposed sale to a Purchaser of more than 50% of the Shares held by an Investor;

“Proposed Tag-Along Transfer” means the proposed transfer of any Shares by an Investor which constitutes an Exit Event;

“Purchaser” bona fide arm’s-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or funds managed and/or advised by KKR or a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds);

“Shareholders” means the holders of the Shares from time to time;

“Transfer” means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative contract or security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such person; and

“Transferee” means any person to whom Shares are transferred in accordance with the terms of the Articles“.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

«KKR European Fund III, Limited Partnership», un limited partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20071, ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York en date du 19 août 2014; et

«KKR Partners II (International), L.P.», un limited partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20420, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York en date du 19 août 2014.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KKR Retail Partners Capco S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.405, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 31 mai 2013, numéro 1290, page 61883. Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 juin 2013 suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C en date du 26 août 2013, numéro 2068, page 99253.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent vingt-trois euros (EUR 923,00), afin de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) à deux millions neuf cent vingt-trois euros (EUR 2.000.923,00) par l'émission de quatre-vingt-douze mille trois cents (92.300) parts sociales, subdivisées en (i) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) neuf mille deux cent trente (9.230) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (collectivement référencées en tant que «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations que ceux prévus dans les statuts, payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze mille trois cent huit euros (EUR 92.308,00), lequel montant sera alloué au (i) capital social de la Société pour un montant total de neuf cent vingt-trois euros (EUR 923,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 91.385,00).

Souscription

Soho Fashion Investments C.V., un limited partnership (commanditaire vennootschap), société de droit néerlandais, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 60974680, avec siège social au Raadhuisstraat 2, 1393 NW Nigtevecht, Pays-Bas, agissant par l'intermédiaire de son gérant Edo Beukema Beheer B.V., une limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), société de droit néerlandais, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 60911883, avec siège social au Raadhuisstraat 2, 1393 NW Nigtevecht, Pays-bas, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nigtevecht en date du 10 juillet 2014, déclare souscrire à la totalité des quatre-vingt-douze mille trois cents (92.300) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), émises avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 91.385,00).

L'apport total de quatre-vingt-douze mille trois cents huit euros (EUR 92.308,00) est alloué au capital social ainsi qu'au compte de prime d'émission de la Société, tel que mentionné ci-dessus.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Les associés décident alors de refondre entièrement les statuts de la Société, sans en modifier l'objet social, et devront dorénavant être lus comme suit:

«Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme et nom. «KKR Retail Partners Capco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sera régie par les disposition de ces statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent vingt-trois Euros (EUR 2.000.923,00), représenté par deux cent millions quatre-vingt-douze mille trois cents (200.092.300) de parts sociales, d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune divisées en (i) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) vingt millions neuf mille deux cent trente (20.009.230) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions

relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 16), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Art. 6. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les

motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 7. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 8. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 9. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité

comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 11. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 12. Distributions.

12.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

12.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

12.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

12.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

12.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

12.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

Art. 13. Dissolution.

13.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 12. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

13.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 12.4.

Art. 14. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Transfert de Parts Sociales. Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

16.1 Restrictions Générales de Transfert

(a) Aucun Transferts de Parts Sociales ne sera permis sauf en vertu de (A) cet article 16 et, dans le cadre d'un Evènement de Sortie, de l'article 17.2, ou (B) dans l'hypothèse où tout Associé autre que les Investisseurs et leurs Cessionnaires Autorisés, en application de ces articles 16 et 17.

(b) Dans le respect de leurs obligations en vertu de cet article 16 et, dans le cas d'un Evènement de Sortie, de l'article 17.2, les Investisseurs seront en mesure de Transférer librement, directement ou indirectement, toute ou une portion de leurs Parts Sociales.

16.2 Restrictions de Transfert

(a) Aucun Associé (autre qu'un Investisseur), sans le consentement écrit préalable des Investisseurs, ne pourra Transférer de Parts Sociales sauf dans le cas d'un Transfert en vertu de l'article 17 ou d'un Evènement de Sortie, dans chaque cas, dans le respect des dispositions présentes dans ces Statuts.

(b) Aucun Transfert de Parts Sociales d'Associés Minoritaires (ou de toute entité qui Contrôle des Associés Minoritaires) n'est permis sans le consentement écrit préalable des Investisseurs.

(c) Malgré les articles ci-dessus, les Parts Sociales ne seront pas librement transférables jusqu'au moment de la sortie de l'investissement la sortie (tel que défini dans le Pacte d'Associés - la Sortie), sauf en cas de transfert libre (tel que défini dans le Pacte d'Associés - Transfert Libre). Afin d'écartier tout doute, les Associés Minoritaires ne seront pas qualifiés comme tels ou encore comme des Associés Dirigeants en vertu du Pacte d'Associés. Tout transfert de Parts Sociales qui s'effectuerait en violation des dispositions reprises dans cet article seront nuls et non avendus et le conseil de gérance n'aura en aucun cas la possibilité d'enregistrer les cessionnaires en tant que nouveaux Associés. Cet article 16.2(c) ne sera pas modifié par les Associés à moins que les Gérants n'aient approuvés en premier l'extension de leur propres Titres dans la Cible.

16.3 Autres Restrictions de Transfert

(a) En plus des autres restrictions portant sur le Transfert de Parts Sociales reprises ici, chaque titulaire accepte qu'en aucun cas un Transfert de Parts Sociales ne pourra avoir lieu par aucun titulaire:

- i. envers une personne qui manque à son droit légal, son pouvoir ou sa capacité de détenir de telles Parts Sociales;
- ii. si un tel Transfert requiert l'enregistrement ou d'autre qualification de telles Parts Sociales en vertu des dispositions applicables en matière de valeurs mobilières; ou
- iii. si, dans la détermination des Investisseurs, agissant raisonnablement, un tel Transfert devait requérir le consentement préalable de toute agence de notation et que ce tel consentement n'ait pas été obtenu.

(b) Aucun Transfert ne pourra être fait ou enregistré dans les livres et les registres de la Société à moins que le Cessionnaire ne délivre à la Société la notification d'un tel Transfert, y compris une copie pleinement exécutée de toute la documentation et de tous les contrats relatifs au Transfert.

Art. 17. Dispositions relatives au Transfert.

17.1 Restrictions de Transfert

Aucun des Associés autre que les Investisseurs et leurs Cessionnaires Autorisés ne seront en mesure de Transférer des Parts Sociales sans le consentement écrit préalable des Investisseurs. Tout prétendu Transfert par un Associé en violation des présents Statuts (incluant expressément les limitations reprises à l'article 16.1(b) sera nul et non avenue et la Société ne sera en aucun cas en mesure de donner effet à un tel Transfert.

17.2 Obligations de Cession Conjointe

(a) Sous réserve des dispositions de l'article 17.2(f), aucun Transfert de Parts Sociales (ou tout intérêt dans des Parts Sociales) ne peut être fait lors d'un Evènement de Sortie par les Investisseurs (une «Proposition de Cession Conjointe») à moins que l'Acquéreur ait fait une offre écrite auparavant (l'«Offre de Cession Conjointe»), conformément à cet article 17.2 aux Associés Minoritaires d'acheter un tel nombre de leurs Parts Sociales proportionnellement au nombre soumis à la cession par les Investisseurs et à des conditions non moins préférentielles (y compris l'heure du paiement, les représentations et en respectant le titre à condition qu'elles soient donnés sur plusieurs bases) et le prix devant être donné à et par les Investisseurs.

(b) Les Investisseurs doivent donner une notification écrite (une «Notification de Cession Conjointe») aux Associés Minoritaires et ce dès que possible, dans les cinq Jours Ouvrables avant de signer un accord définitif concernant la Proposition de Cession Conjointe en fournissant les détails de l'Acquéreur et son prix proposé et, dans la mesure où il est capable, les autres conditions contractuelles.

(c) L'Offre écrite de Cession Conjointe qui doit être donnée par l'Acquéreur, en vertu de cet article 17.2, dans les dix Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif concernant la Proposition de Cession Conjointe et doit être ouvert à l'acceptation au cours de la Période d'Acceptation.

(d) Si un Associé Minoritaire souhaite accepter cette Offre de Cession Conjointe de l'Acquéreur en vertu de cet article 17, il doit le faire par un avis écrit aux Investisseurs et l'Acquéreur devra indiquer son acceptation de l'offre à l'égard de la totalité du nombre de ses Parts Sociales spécifiées dans l'Offre de Cession Conjointe. Si l'Offre de Cession Conjointe est acceptée, le Transfert opéré par l'Associé Minoritaire sera soumis à la condition selon laquelle l'achèvement de la Proposition de Cession Conjointe et sera complétée au même moment en tant que Proposition de Cession Conjointe.

(e) Si certains ou l'ensemble des Associés Minoritaires n'acceptent pas (en vertu des dispositions de l'article 17.2(e)) une telle Offre de Cession Conjointe au cours de la Période d'Acceptation, la Proposition de Cession Conjointe est autorisée à être réalisée:

(a) dans les 90 Jours Ouvrables après l'expiration de cette période; et

(b) tant qu'il se déroule selon des modalités et conditions pas plus favorables à tous égards envers les Investisseurs que ceux indiqués dans l'Offre de Cession Conjointe.

(f) Les dispositions de cet article 17.2 ne s'appliqueront pas à tout Transfert de Parts Sociales:

(i) à l'égard de laquelle une Notification de Cession Conjointe a été signifiée; ou

(ii) qui est un Transfert Autorisé; ou

(iii) à une nouvelle société de participation laquelle est créée aux fins de la planification pour une réorganisation ou une Sortie et dans laquelle la structure du capital (principalement l'actionnariat) de la Société est ainsi que les droits des parties sont reproduits dans tous les aspects significatifs.

17.3 Obligations de Sortie Forcée

(a) Si les Investisseurs acceptent les termes d'une Proposition de Sortie Forcée avec un Acheteur, alors à la réception d'une notification écrite des Investisseurs (la «Notification de Sortie Forcée»), tous les Associés Minoritaires sont tenus de transférer à l'Acheteur, une proportion de leurs Parts Sociales équivalente à la proportion des Parts Sociales devant être transférées par les Investisseurs par rapport au nombre total de Parts Sociales détenues par les Investisseurs avant un tel Transfert, aux mêmes conditions que celles acceptées par les Investisseurs.

(b) Chaque Associé Minoritaire doit transférer le titre légal et bénéficiaire de ses Parts Sociales forcées à l'Acheteur sur les termes de cet article 17.3, en remettant à la Société à ou avant la date de l'achèvement de la Proposition de Sortie Forcée:

(i) si un certificat a été émis pour les Parts Sociales, les certificats en question (ou une indemnité à l'égard des présentes sous une forme satisfaisante pour le Gérant), et

(ii) un contrat de vente dûment signé sous une forme convenue par les Investisseurs en vertu de laquelle le titulaire de Parts Sociales fournira assurera et les garanties en respect de son titre et de sa possession des Parts Sociales concernées et transférera à la date de l'achèvement de la Proposition de Sortie Forcée, le titre légal et bénéficiaire de ses Parts Sociales à l'Acheteur, libres de toute Charge.

(c) La Notification de Sortie Forcée doit indiquer le nombre de Parts Sociales qu'il est proposé de transférer, le nom et l'adresse à l'Acheteur, le montant proposé et la contrepartie proposée et tous les autres conditions contractuelles de

paiement proposé des Parts Sociales. La Notification de Sortie Forcée devra mentionner la date, l'heure et l'endroit aux titulaires de Parts Sociales pour l'exécution des transferts et les abandons de droits de préemption relatifs à leurs Parts Sociales et cette date ne pourra pas être moins de cinq Jours Ouvrables suivant la date de la Notification de la Sortie Forcée (et pas avant que les Transferts n'aient été fait par les Investisseurs). La Notification de Sortie Forcée peut être subordonnée à la réalisation conditionnée à la vente par les Investisseurs. Une Notification de Sortie Forcée sera valable pendant une durée de 12 mois à partir de sa date d'émission.

(d) Si un Associé Minoritaire n'exécute pas avant la date de la Notification de la Sortie Forcée les transferts et les abandons de droits de préemption relatifs à ses Parts Sociales (l'«Associé Défaillant») alors chaque membre du Conseil de Gérance est autorisé de signer, compléter et délivrer les documents de Transfert nécessaires au nom de l'Associé Minoritaire chacun des documents visés à cet article 17.3 et, suivant réception et dans les mêmes conditions que celles acceptées par les Investisseurs, contre accusé de réception par la Société de la contrepartie à payer pour les Parts Sociales. Une fois l'Acheteur ou son nommée ait été inscrit en tant que titulaire, la validité de cette opération ne pourra être mise en cause par personne. La Société remettra la contrepartie à payer pour tout Associé Minoritaire détenu en fiducie conformément à l'article 11.1 pour un membre de ce membre dès que possible après la remise à la Société par ce membre de son certificat de Parts Sociales d'origine à l'égard de ces Parts Sociales ou une indemnité pour un certificat de Parts Sociales perdu dans une forme raisonnablement acceptable par le Conseil de Gérance.

(e) Les Associés reconnaissent et acceptent que le pouvoir conféré en vertu de cet article 17.3 est nécessaire pour garantir l'exécution des obligations des Associés Forcé en vertu de ces Statuts.

Art. 18. Définitions.

«Acquéreur» désigne toute personne ou groupe de personnes agissant en concert, autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou encore un Cessionnaire Investisseur Autorisé, intéressé par l'acquisition de Parts de Sociales proposée par un Investisseur;

«Acheteur» désigne toute partie tierce acheteuse de bonne foi (que ce soit une personne ou un groupe de personnes agissant en concert, autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou encore de fonds gérés par et/ou avisés par KKR ou un parent de la Société qui est lui-même Affilié de tels fonds);

«Affiliée» désigne en référence à une personne, toute autre personne Contrôlée directement ou indirectement par une telle première personne, qui Contrôle directement ou indirectement une telle première personne ou qui directement ou indirectement est sous le même Contrôle qu'une telle première personne, et «Affilié» a le même sens que celui qui lui est donné ci-dessus;

«Associés» désigne les titulaires de Parts Sociales de temps en temps;

«Associé Défaillant» a le sens qui lui est conféré à l'article 17.3(d);

«Associés Minoritaires» désigne le(s) titulaire(s) au sein de la Société qui ne possèdent pas plus de 10% des Parts Sociales émises de temps en temps;

«Cessionnaire» désigne toute personne envers qui les Parts Sociales sont transférées, en vertu des dispositions des présents Statuts;

«Cessionnaire Autorisé» désigne, en rapport avec les Investisseurs, (i) tout Affilié de ou entité succédant des Investisseurs, (ii) tout fond d'investissement ou fonds, ou tout Affilié d'un tel fond d'investissement ou fonds, ou tout associé commanditaire potentiel de fond d'investissement ou de fonds, conseillé par un conseil ou un sous-conseil des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs, (iii) toute personne qui Contrôle un fond d'investissement conseillé par un conseil ou un sous-conseil des Investisseurs ou un Affilié des Investisseurs, ou (iv) toute Filiale de (x) un ou plusieurs fonds d'investissement conseillés par un conseil ou un sous-conseil des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs ou (y) toute personne qui Contrôle un ou plusieurs fonds d'investissements conseillés par un conseil ou un sous-conseil des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs et, afin d'écartier tout doute, inclure un des Fonds KKR;

«Charge» désigne toute charge, dettes, hypothèque, gage, privilège, cession, intérêts, droits de préemption et options, droit de rétention, droits des tiers et tout autre contrat de sûreté ou accord;

«Cible» désigne SMCP SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 61 Rue de Turenne, 75003 Paris;

«Compte de Prime d'Emission» a le sens qui lui est conféré à l'article 5.2;

«Comptes Intérimaires» désigne les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente;

«Contrôle» désigne en référence à une personne (autre qu'une personne physique) (a) une possession directe ou indirecte de plus de 50% des droits de votes d'une telle personne, (b) le droit de nommer ou de provoquer la nomination de plus de 50% des membres du conseil d'administration (ou d'un corps de gérance identique) d'une telle personne ou (c) le droit de gestion ou directement la gestion, sur base discrétionnaire, des actifs d'une telle personne et, afin d'écartier tout doute, un associé commandité est prétendu Contrôler un associé commanditaire et, uniquement en ce qui concerne les présents Statuts, un fond conseillé ou géré directement ou indirectement par une personne sera également considéré être Contrôlé par une telle personne (les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» devant avoir le même sens que ce qui précède);

«Date Comptable Intérimaire» désigne la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente;

«Èvènement de Sortie» désigne tout èvènement résultant d'une distribution d'actifs (y compris en ce qui concerne les dettes de tout associé) ou de tout autre paiement, frais ou bonus (autre que le remboursement de dépenses raisonnables en rapport avec les matières directement visées au cours d'un investissement par la Société et par ses filiales), à chaque fois en numéraire ou en titres facilement négociables pour KKR et/ou pour les fonds gérés et/ou conseillé par KKR, que ce soit directement ou indirectement par réception d'argent de la part d'un parent de la Société et qui est Affiliée de tels fonds, ou toute personne ou entité connectée aux fonds gérés et/ou conseillés par KKR et ce à chaque fois en respectant l'investissement au sein de la Société et de ses filiales sous les fonds gérés et/ou conseillé par KKR; et, afin d'écarter tout doute, une Sortie Finale constituera toujours un Èvènement de Sortie;

«Fonds KKR» désigne certains fonds gérés et/ou conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P.;

«Gérants» a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Associés sous le terme Principaux Associés Dirigeants;

«Investisseurs» désigne le(s) titulaire(s) au sein de la Société possédant au moins 90% des Parts Sociales émises de temps en temps;

«Jours Ouvrables» désigne un jour durant lequel les institutions bancaires sont généralement ouvertes à Londres, à Amsterdam et au Grand-Duché de Luxembourg (afin d'écarter tout doute, les Jours Ouvrables n'incluent pas les samedis, dimanches et jours fériés présents dans chacune de ces villes);

«Loi de 1915» a le sens qui lui est conféré à l'article 1;

«Montant Disponible» désigne le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (et ce comprenant le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts;

«Notification de Cession Conjointe» a le sens qui lui est conféré à l'article 17.2(b);

«Notification de Sortie Forcée» a le sens qui lui est conféré à l'article 17.3(a);

«Offre de Cession Conjointe» a le sens qui lui est conféré à l'article 17.2(a);

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés devant être signés en relation avec la Cible;

«Parts Sociales» a le sens qui lui est conféré à l'article 5.1;

«Période d'Acceptation» correspond à la période débutant à la date de l'Offre de Cession Conjointe donnée en application de l'article 17.2(c) et qui se termine pas moins de 5 Jours Ouvrables après la date de l'Offre de Cession Conjointe, une telle période devant être mentionnée dans l'Offre de Cession Conjointe;

«Proposition de Cession Conjointe» désigne le transfert proposé de toute Parts Sociales par un Investisseur et qui constitue un Èvènement de Sortie;

«Proposition de Sortie Forcée» désigne la vente proposée à un Acquéreur de plus de 50% des Parts Sociales détenues par un Investisseur;

«Société» a le sens qui lui est conféré à l'article 1;

«Sortie Finale» désigne la cession des parts sociales dans la Cible;

«Statuts» a le sens qui lui est conféré à l'article 1;

«Transfert» désigne un transfert, une vente, une cession, un gage, une hypothèque ou toute autre disposition par une personne d'un intérêt légal ou bénéficiaire dans une autre personne, que ce soit directement ou indirectement, y compris en vertu de la création d'un contrat dérivé ou d'une sûreté, la garantie d'une option ou d'autre droit, l'imposition d'une restriction sur une disposition ou sur un vote, par opération de la loi ou par toute autre disposition d'un intérêt dans toute société holding parent d'une telle personne; et

«Transfert Autorisé» désigne un Transfert de Parts Sociales envers un Cessionnaire Autorisé».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11366. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138357/1018.

(140157112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «COLRUYT GESTION S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 5, rue F. W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir Messieurs Christophe Dehandschutter et Filip Pauwels, demeurant au 6 Zwaanstraat, B-1570 Tollembeek, Belgique.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «COLRUYT LUXEMBOURG S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au au 5, rue F. W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124296, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 642 du 18 avril 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1255 du 16 juin 2010.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de réduire le capital social à concurrence d'un million huit cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt cents (EUR 1.847.486,80) pour le ramener de son montant actuel de six millions sept cent vingt et une mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (EUR 6.721.094,55) à quatre millions huit cent soixante-treize mille six cent sept euros soixante-quinze cents (EUR 4.873.607,75) par apurement des pertes accumulées figurant au bilan au 31 mars 2014 et une attestation datée du 10 juillet 2014.

Un exemplaire du bilan et un exemplaire de l'attestation resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à quatre millions huit cent soixante-treize mille six cent sept euros soixante-quinze cents (EUR 4.873.607,75) représenté par soixante-dix mille trois cent dix (70.310) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEHANDSCHUTTER, F. PAUWELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 août 2014. Relation: EAC/2014/11507. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014140746/44.

(140160198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.
